

Comment encadrer le droit à la déconnexion

EMPLOI Le Conseil de l'European Law Institute a adopté cet automne dix principes pour le droit à la déconnexion. Un document qui peut servir en Suisse, où la question est peu thématisée. L'éclairage de Karine Lempen, rapporteure du projet et professeure de droit

PROPOS RECUEILLIS
PAR JULIE EIGENMANN
@JulieEigenmann

A quel point puis-je être injoignable en dehors des heures de travail, et m'assurer de ne pas être puni pour cela? Qu'est-ce qui justifierait que je doive me reconnecter sur des heures de repos? Ces questions sont devenues fréquentes depuis la généralisation dans beaucoup d'entreprises du travail hybride. Et pourtant, elles sont encore peu réglementées.

Pour remédier à ce flou, le Conseil de l'European Law Institute (ELI, organisation indépendante à but non lucratif qui fournit notamment des conseils pratiques pour le développement juridique européen) a adopté en septembre dernier dix principes directeurs, non contraignants, pour la mise en œuvre du droit des travailleurs à la déconnexion. Par exemple? Ce droit devrait s'appliquer dans toutes les entités employeuses indépendamment du nombre de personnes employées. Le respect de la déconnexion devrait être régulièrement évalué et contrôlé. Ou encore: des sanctions spécifiques devraient être prévues en cas de violation de ce droit.

L'idée: fixer des standards au niveau européen qui peuvent permettre aux partenaires sociaux

d'orienter lors des négociations collectives. Le rapport a été diffusé en ligne il y a quelques semaines et un webinaire de l'ELI aura lieu le 13 novembre pour le présenter. Explications de Karine Lempen, rapporteure du projet et professeure ordinaire à la Faculté de droit à l'Université de Genève, spécialiste en droit du travail.

Les autorités suisses ne souhaitent pas légiférer, arguant que la définition du temps de travail circonscrit déjà le temps pendant lequel l'employé doit être disponible. N'est-ce pas suffisant? En théorie, il suffit en effet de dire que la personne employée doit être joignable durant son temps de travail alors qu'elle n'a pas à l'être en dehors.

En pratique, toutefois, ce raisonnement n'est pas suffisant. Selon une récente enquête d'Eu-rofound, environ 80% des personnes disent travailler en dehors de leurs horaires, parce qu'elles se sentent responsables du travail à accomplir, parce qu'elles sont contactées par des collègues, parce que la culture d'entreprise va dans ce sens. La réalité montre que nous avons besoin de règles sur le droit à la déconnexion au-delà de la définition du temps de travail.

Un des principes précise que le droit à la déconnexion doit être reconnu



«Il serait utile d'inscrire dans la loi l'obligation de négocier»

par la loi comme un droit individuel des travailleurs. La Suisse est-elle en retard? La Suisse laisse aux partenaires sociaux le soin de négocier sur ces questions, ce qui correspond à notre culture juridique. Le droit à la déconnexion peut tout à fait être concrétisé dans une convention collective de travail (CCT). Le problème, c'est que dans les faits seules quelques CCT d'entreprise ont réglementé cette dimension. On peut mentionner La Poste, qui spécifie qu'un collaborateur ou une collaboratrice a le droit de ne pas répondre au téléphone et de ne pas consulter ses e-mails durant son temps libre, sans que cela ne lui soit pré-

judiciable. Le règlement du travail mobile de Swisscom prévoit pour sa part une obligation de se reconnecter en période de repos uniquement en cas d'urgence.

Tout dépend donc: si, à l'avenir, nombre de CCT traitent de la question, on ne pourra pas dire que la Suisse est en retard simplement parce qu'elle a privilégié la voie des négociations collectives plutôt que l'approche législative. Mais il serait tout de même utile d'inscrire dans la loi l'obligation de négocier à ce sujet, afin de ne pas s'en remettre uniquement au bon vouloir des partenaires sociaux. C'est ce qui nous manque aujourd'hui.

Le Principe numéro 3 stipule que le droit à la déconnexion nécessite des actions préventives afin d'éviter une culture du «toujours connecté». Comment les mettre en place en Suisse? Ces actions préventives doivent s'inscrire dans une politique de protection de la santé, notamment avec des formations obligatoires, comme celles déjà mises en place dans certaines entreprises pour sensibiliser le personnel aux risques psychosociaux. Les collaborateurs doivent être informés de leurs droits et l'entreprise doit mener une réflexion sur les causes de l'hyperconnexion: charge de travail, culture d'entreprise, etc. Car il ne suffit pas d'un règlement pour que

la déconnexion devienne réalité: si rien n'est changé en termes d'objectifs de travail par exemple, mais qu'on interdit des connexions en dehors des horaires, le stress pour atteindre les buts fixés n'en sera que plus important.

«L'obligation de rétablir la connexion pendant une période de déconnexion doit être limitée à des situations absolument extraordinaires», selon un des principes. Mais la réalité n'est pas la même selon que l'on soit médecin, banquier ou responsable marketing. Le droit à la santé au travail s'applique pour tout le monde, mais l'étendue d'un éventuel devoir de se reconnecter durant une période de repos peut en effet différer selon les cas. Il faut commencer par définir ce qu'est une situation extraordinaire pour l'entreprise et la profession concernée. Il peut être du devoir du salarié, a fortiori s'il a un poste à responsabilité, de se reconnecter pour faire face à un imprévu susceptible d'entraîner un dommage pour l'entreprise. En revanche, une reconnexion ne saurait être exigée s'il est simplement plus pratique de fixer une réunion à un moment où la personne est normalement en congé.

Le rapport de l'ELI fait référence à différents pays à travers le monde. Y a-t-il des pays dont la

Suisse peut s'inspirer? Le modèle français est intéressant: la loi prévoit l'obligation pour les entreprises d'au moins 50 personnes de traiter du droit à la déconnexion dans le cadre des négociations annuelles sur l'égalité entre femmes et hommes. Et si les négociations collectives échouent, une charte doit être élaborée par l'entité employeuse après consultation du personnel. Depuis cet été, le Luxembourg prévoit aussi un tel système en cascade avec, comme en Suisse, un rôle important laissé aux partenaires sociaux pour définir les modalités concrètes du droit à la déconnexion.

Le Portugal va plus loin puisque la loi interdit aux employeurs de contacter leurs employés durant leur temps de repos, sous peine de sanctions.

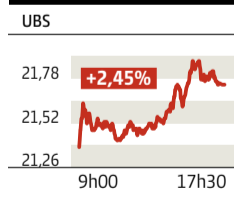
Quelles suites pour ces dix principes directeurs? L'ELI prévoit plusieurs événements pour diffuser les principes au sein de l'Union européenne, où les partenaires sociaux négocient actuellement un accord sur le droit à la déconnexion, qui pourrait devenir une directive contraignante pour les Etats membres. Au niveau suisse, il s'agit davantage de donner des bonnes pratiques. Nous verrons quel accueil les partenaires sociaux leur réserveront. ■

PROPOSÉ PAR BCGE

Belles performances des financières

BOURSE Le marché suisse a ouvert la séance de mercredi en hausse de 0,60% à 10453,52 points, au lendemain de la progression de Wall Street. En Suisse, l'indice des directeurs d'achat a reculé à 40,6 points en octobre. Un indice inférieur à 50 points reflète une contraction de l'activité. Le SMI a clôturé en hausse de 1,08% à 10503,89 points et le SPI de 0,96% à 13747,16 points. Les financières se sont distinguées. **UBS** s'est apprécié de 2,45% à 21,74 francs,

LE TITRE VEDETTE



enregistrant la meilleure performance du jour au sein du SMI. **Swiss Re** a engrangé 1,85% à 100,95 francs, **Zurich Insurance** 1,44% à 436,80 francs et **Partners Group** 1,09% à 967,20 francs. **Holcim** a progressé de 2,18% à 57,30 francs et **Logitech** de 1,35% à 72,12 francs. Les poids lourds du SMI ont soutenu l'indice. **Roche** a gagné 1,65% à 237,70 francs, après avoir fortement baissé la veille, **Novartis** 0,79% à 85,21 francs et **Nestlé** 1,35% à 99,38 francs. Pour sa part, **Swisscom** s'est apprécié de 1,07% à 549,80 francs à la veille de la publication de ses résultats à neuf mois. En revanche, **Kühne+Nagel** (-1,10% à 241,80 francs), **Sika** (-0,78% à 215,20 francs) et **Richemont** (-0,09% à 106,80 francs) ont affiché les seuls replis du jour au sein du SMI. ■ BCGE, SALLE DES MARCHÉS

CHARTÉ ÉDITORIALE WWW.LETEMPS.CH/PARTENARIATS

Pourquoi l'économie européenne décroche face à Washington

DÉCRYPTAGE L'économie en zone euro au 3e trimestre s'est contractée de 0,1%, tandis que celle des Etats-Unis croissait de 1,2%. Un scénario assez proche d'une évolution plus profonde constatée depuis quinze ans

ÉRIC ALBERT, LONDRES
@iciLondres

Le contraste entre les banques centrales des Etats-Unis et la zone euro est saisissant. D'un côté, la Fed, qui s'est réunie hier, est de nouveau sous pression... à cause de la bonne santé économique américaine. Au troisième trimestre, à la surprise générale, la croissance des Etats-Unis a atteint 1,2%, loin de tout ralentissement.

Dans ces conditions, «Jay» Powell, président de la banque centrale, a averti la semaine dernière qu'une nouvelle hausse des taux d'intérêt n'était pas écartée pour les prochaines réunions: «D'autres indications que la croissance persiste au-dessus de la tendance [de long terme], ou que le marché du travail ne se détend pas, peuvent mettre en danger les progrès réalisés sur l'inflation et pourraient nécessiter un durcissement monétaire supplémentaire.»

Politique budgétaire

De l'autre côté, la Banque centrale européenne a non seulement maintenu ses taux d'intérêt inchangés lors de sa réunion la semaine dernière, mais les risques économiques sont clairement «à la baisse», a reconnu Christine Lagarde, sa présidente. Mardi, les statistiques sont venues la conforter dans son analyse: le produit

intérieur brut (PIB) de la zone euro du 3e trimestre s'est contracté de 0,1%.

Stagnation en Europe, croissance substantielle aux Etats-Unis: le schéma actuel épouse celui des quinze dernières années. «Ça devient presque une loi universelle, se désole François Geerolf, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). A chaque crise, la zone euro perd de façon permanente quelques points de croissance face aux Etats-Unis.» Depuis 2007, la croissance par habitant outre-Atlantique a été de 19,2%, tandis qu'elle atteignait 7,6% en zone euro. Soit un écart de presque 12 points. Avant la pandémie, l'écart atteignait déjà dix points, et il a recommencé à se creuser depuis dix-huit mois.

Sur l'ensemble de 2023, la croissance en zone euro devrait atteindre 0,7%, contre 2,1% aux Etats-Unis, selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI). L'Allemagne en parti-

culier souffre, avec une légère récession attendue à -0,5%.

La principale explication de ce différentiel de croissance tient en deux mots, selon François Geerolf: «la politique budgétaire». Pendant la pandémie, le gouvernement américain a soutenu les ménages de façon historique, multipliant les chèques. Ceux-ci restent assis sur une épargne exceptionnelle, qu'ils n'ont pas tout à fait fini de dépenser. Côté européen, le soutien a également été généreux pendant la pandémie, mais pas au même niveau: le déficit budgétaire américain en 2020 et 2021 était de 14% et 11,6% du PIB, le double de la zone euro, respectivement à 7,1% et 5,3%.

En plus de ces aides aux ménages, le gouvernement américain s'est lancé en août 2022 dans un plan exceptionnel de subventions à l'industrie: l'Inflation Reduction Act (IRA), estimé officiellement à près de 400 milliards de dollars sur une décennie. Résul-

tat, le déficit budgétaire en 2023 doit atteindre... 8,2% du PIB, selon le FMI. En face, la zone euro affiche un déficit de 3,4%.

Les effets de la guerre en Ukraine

Par ailleurs, l'Europe a souffert beaucoup plus directement de la guerre en Ukraine que les Etats-Unis. Contrairement au pétrole, le gaz n'est pas un marché international, mais régional. Les prix ont été multipliés par 15 en Europe quand le président russe Vladimir Poutine a coupé l'approvisionnement à l'été 2022, un phénomène qui n'a pas touché le continent américain. Mieux encore pour l'économie des Etats-Unis, celle-ci est exportatrice de gaz naturel liquéfié (GNL), qu'elle a vendu à l'Europe à prix fort. «L'Europe importe toute son énergie, tandis que les Etats-Unis sont les premiers exportateurs d'énergie», rappelle Mathieu Savary, de BCA Research, une société de conseil en investissement.

Enfin, la politique monétaire a sans doute participé au décrochage européen cette année. Face à la flambée de l'inflation, la Fed et la BCE ont toutes les deux fortement augmenté leurs taux d'intérêt. Or, l'inflation n'était pas exactement de la même nature: aux Etats-Unis, elle provenait avant tout d'une forte poussée de la consommation, tandis qu'en Europe, elle résultait d'abord de la hausse des prix de l'énergie. Dans ce contexte, l'arme des taux d'intérêt est à double tranchant en zone euro: elle réduit l'inflation (désormais à 2,9%) mais au prix d'une stagnation économique. ■

POLITIQUE MONÉTAIRE

La Fed ne change pas ses taux

La Réserve fédérale américaine (Fed) a laissé ses taux inchangés hier, dans la fourchette de 5,25 à 5,50%, pour la deuxième fois d'affilée, mais reste «très attentive» aux risques d'inflation.

Le Fed a par ailleurs souligné la vigueur du marché du travail et de l'activité économique, malgré les hausses de taux successives destinées à juguler une inflation qui «reste élevée». L'institution précise qu'elle veut observer l'évolution de l'économie ainsi, notamment que «les effets cumulés» des 11 hausses de taux effectuées depuis mars 2022.

C'est la troisième fois au cours des quatre dernières réunions que la Fed ne touche pas à ses taux. Elle veut en effet éviter de trop freiner l'activité économique, afin de ne pas provoquer de récession. ■ AT5